



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Septembre 2021 : où en est le projet de loi 3DS et le pouvoir d'instruction des collectivités territoriales sur les adjoint-es gestionnaires d'EPLÉ ?

Le mois de juillet 2021 aura été marqué par le travail parlementaire mené par le Sénat sur le projet de loi 3DS (relatif à la Différenciation, la Décentralisation, la Déconcentration et portant diverses mesures de Simplification de l'action publique locale).

Rappelons ici que le projet de loi 3DS déposé par le gouvernement sur le bureau du Sénat comportait un article 41 qui prévoyait d'ajouter au Code de l'éducation une disposition réglementaire instaurant un pouvoir d'instruction de la collectivité de rattachement sur l'adjoint-es gestionnaires des EPLE, via la voie hiérarchique.

Cet (ancien) article 41 a été supprimé par les sénateurs et sénatrices, dont la rapporteure du projet de loi. Le texte adopté par le Sénat et transmis aux député-es de l'Assemblée nationale ne dit plus rien sur le sujet.

Cela signifie-t-il que tout danger de décentralisation des adjoint-es gestionnaires et/ou de leurs missions ou bien de renforcement du pouvoir des collectivités territoriales sur le fonctionnement de nos EPLE serait écarté ?

Nous ne le savons guère à cette heure. Néanmoins la vigilance absolue est de mise. En effet, l'argumentation aboutissant à la suppression

dans le débat parlementaire au Sénat était fondé sur le fait que le projet gouvernemental ne prévoyait pas – purement et simplement ! – la décentralisation de la gestion des EPLE (et donc des personnels qui la réalisent).

Ce que nous savons, par contre, c'est que nous continuerons à nous opposer inlassablement aux aspirations récurrentes et maintenues des collectivités territoriales à vouloir, *in fine*, piloter nos EPLE.

Pour nous, c'est NON ! L'amélioration du fonctionnement de nos EPLE et du service public d'éducation ne passera pas par une nouvelle étape de décentralisation ; ni même par l'instauration d'une double hiérarchie, fut-ce par un pouvoir d'instruction. C'est d'ailleurs ce que la FSU et le SNASUB-FSU avaient écrit, très clairement, au Premier ministre en mai dernier et aux groupes politiques au Sénat en juillet.

Vous pouvez compter sur la FSU et le SNASUB-FSU pour poursuivre cette bataille d'opposition résolue à toute velléité décentralisatrice de la gestion des EPLE ou d'encouragement d'une intrusivité accrue des collectivités territoriales dans celle-ci.

Les Lilas, le 3 septembre 2021